

# Le fil d'actualités



# L'analyse des tendances du marché

La SCPI est un investissement immobilier long terme qui ne présente aucune garantie de performance ni de revenus, un risque de perte en capital, et une liquidité limitée. Le rachat des parts n'est pas garanti. Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les propos tenus dans cet éditorial apportent un éclairage sur le marché et reflètent l'opinion de leur auteur ; ils ne constituent pas un conseil en investissement.

Le TRI de CORUM Eurion est de 6,36 % sur 5 ans et son objectif sur 10 ans est de 6,5 %.

# Coup d'œil sur l'actualité de votre épargne immobilière ce trimestre...

Le premier trimestre 2025 a été le théâtre d'un basculement inédit vers un nouvel ordre mondial, dicté par D. Trump. Depuis janvier en effet, toute la planète vit au rythme des annonces du nouveau locataire de la Maison Blanche. Elles s'ajoutent aux incertitudes qu'éprouvaient déjà les économies du monde entier, en proie à une série de difficultés:

- Répercussions de la crise de la Covid-19,
- Contexte géopolitique instable marqué par deux conflits majeurs, l'un au Proche Orient, l'autre aux portes de l'Europe,
- · Tensions commerciales et territoriales du côté de la Chine,
- · Incertitude politique en Europe et notamment en France,
- Flambée de la dette des pays leaders de la zone euro, dette qui risque d'augmenter encore avec la hausse des dépenses de défense qui se profile...

# Dans toute crise, il y a des opportunités

Voilà qui ferait presque oublier les bonnes nouvelles! Pourtant, l'inflation semble bel et bien derrière nous, à 2,2 % sur un an en mars 2025 (après 2,5 % en janvier et 2,3 % en février) dans la zone euro selon les calculs de la Commission européenne. En France, elle est même retombée à 0,8 % sur un an en mars 2025 selon l'Insee. Dans son sillage, les banques centrales ont desserré la bride: les taux d'intérêt ont ainsi pu retrouver, au fil des mois, des niveaux acceptables. Certes, nous sommes loin des taux particulièrement bas, voire négatifs, que nous avons connus entre 2009 et 2022, mais il est clair que l'argent coûte aujourd'hui moins cher qu'il y a un an. Une aubaine pour emprunter et investir. Et les banques centrales devraient poursuivre dans cette direction en 2025, de manière à soutenir l'économie.

# SCPI: un point d'ancrage dans un monde chamboulé

L'effet est double pour l'épargne immobilière. D'une part, la baisse des taux facilite l'accès au crédit : les acquéreurs pourraient donc retrouver le chemin des banques, afin de profiter d'un marché immobilier où les prix sont encore attractifs. Mais qui dit plus

1 Source : Ministère de l'Economie et des Finances

d'acheteurs dit plus de concurrence. Et qui dit plus de concurrence, c'est-à-dire plus de demande, dit hausse des prix! Cette hausse des prix, qui pourrait intervenir dans un second temps, est d'ailleurs très attendue par les vendeurs. Il est donc possible que nous vivions les derniers mois de calme sur le marché immobilier... D'autre part, avec le recul des taux, certains placements, comme par exemple les livrets bancaires, rémunèrent désormais moins bien les épargnants (2,4 % depuis le 1er février 2025 pour le Livret A ou le LDDS¹), ce qui renforce automatiquement l'attractivité des placements immobiliers. A commencer par celle des SCPI: la grande majorité d'entre elles continue de démontrer leur solidité au fil des ans, avec des rendements et des prix de parts qui résistent, malgré les soubresauts du marché.

# Un patrimoine qui s'apprécie

C'est une constante en immobilier : les débuts d'année sont toujours relativement calmes. Votre SCPI devrait toutefois poursuivre son processus de diversification puisqu'elle s'apprête à réaliser de nouvelles acquisitions dans les prochaines semaines et les prochains mois. Particularité de CORUM Eurion en 2025 : son prix de part est sensiblement inférieur à la valeur de son patrimoine. Or, par définition, le prix de part d'une SCPI est le reflet de la valeur des immeubles qu'elle détient : il ne peut donc s'en éloigner trop fortement, ni dans un sens ni dans l'autre. Le gérant de SCPI est d'ailleurs tenu d'ajuster le prix de part dès que celui-ci excède +/- 10 % de la valeur du patrimoine de la SCPI (coûts liés à l'achat des immeubles inclus)... En clair, le prix de part de CORUM Eurion est un peu bas par rapport à la valeur de son patrimoine. Il devrait être revu à la hausse si l'écart venait à se creuser, ce qui n'est pas encore le cas. La baisse continue des taux d'intérêt, amorcée en 2024 et qui se prolonge en 2025, favorise toutefois la hausse de valeur du patrimoine de CORUM Eurion, notamment parce qu'elle peut relancer, nous l'avons vu, la concurrence entre investisseurs. Cette baisse des taux devrait se poursuivre dans les mois à venir car la Banque Centrale Européenne (BCE) a besoin de soutenir l'économie européenne. Voilà qui pourrait donc accentuer encore l'écart entre le prix de part et la valeur de reconstitution de CORUM Eurion...



# L'essentiel de l'actualité

Acheter des parts de la SCPI CORUM Eurion est un investissement immobilier long terme dont la liquidité est limitée. La durée de placement recommandée est de 10 ans. Ce placement comporte des risques, dont la perte en capital. De plus, la performance et les revenus ne sont pas garantis, et dépendront de l'évolution du marché immobilier. Le rachat des parts n'est pas garanti. Enfin, comme pour tout placement, les performances passées ne présagent pas des performances futures.

# L'essentiel de l'actu

3,01€

par part

Dividende brut trimestriel



6,36 %

Taux de rendement interne¹ sur 5 ans



5,53%

Rendement 2024<sup>2</sup> (taux de distribution)

22 millions d'euros

Montant des loyers encaissés au 1er trimestre 2025



6,5 %

Objectif de taux de rendement interne sur 10 ans

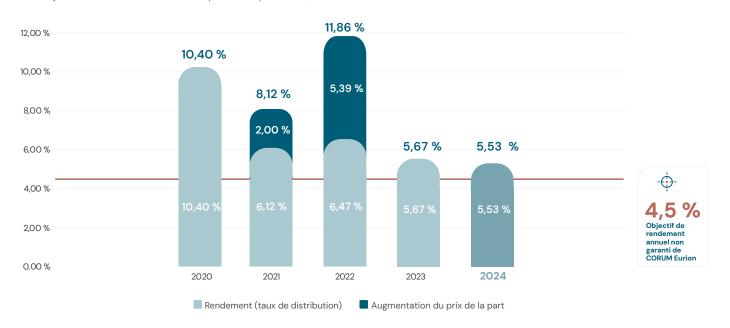


4,5 %

Objectif de rendement annuel non garanti

# La performance réelle de votre SCPI CORUM Eurion

Des objectifs de rendement annuel dépassés depuis 2020, date de création de CORUM Eurion.



# Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Source : CORUM

<sup>1.</sup> Taux de rendement interne (TRI) permet de mesurer la rentabilité totale d'un investissement en intégrant le fait que la valeur de l'argent évolue dans le temps. Il tient compte non seulement des revenus perçus, des frais payés et de la variation de valeur de votre investissement, mais aussi du temps qui passe : en effet, 1 € aujourd'hui vaut plus que 1 € dans 1 an, car on peut immédiatement réinvestir cet euro et le faire fructifier.

<sup>2.</sup> Rendement: taux de distribution, défini comme le dividende brut, avant prélèvements français et étrangers (payés par le fonds pour le compte de l'associé), versé au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) divisé par le prix de souscription au 1er janvier de l'année N de la part. Cet indicateur permet de mesurer la performance financière annuelle de CORUM Eurion.

# Les performances

Les chiffres cités concernent les années écoulées et les performances passées ne présagent pas des performances futures de CORUM Eurion. Comme tout investissement immobilier, le capital, la valeur de la part de CORUM Eurion ainsi que les revenus qui y sont attachés ne sont pas garantis et peuvent varier à la hausse comme à la baisse.

# Dividende par part<sup>1</sup> au 1<sup>er</sup> trimestre 2025

# Répartition:

Dividende net perçu en 3 acomptes :

- 0,83 € le 10 février 2025
- 0,80 € le 10 mars 2025
- 0.99 € le 10 avril 2025

Le versement du prochain dividende interviendra le: 12 mai 2025



Dividende lié net aux loyers perçus au 1er trimestre 2025

Impôt étranger, prélevé à la source sur les loyers, avancé par CORUM Eurion et déductible en France<sup>2</sup>

9,68 © Dividende prévisionnel annuel pour 2025, calculé sur la base brut par part de l'objectif de rendement annuel de 4,5 % (non garanti).

# **Évolution de votre SCPI**

38 596

+ 3 % par rapport au 01/01/2025

ont rejoint la communauté des associés CORUM Eurion ce trimestre

augmentant le capital

compensées par ces nouveaux associés

entre épargnants

part en . attente

# Évolution du capital

+ 2 % par rapport au 01/01/2025

1,010 milliard d'euros

6 317 986

# Évolution du prix de part

#### PRIX DE SOUSCRIPTION DEPUIS LE 1er JUILLET 2022

Une part (frais et commission de souscription inclus)	215,00€
Nominal	160,00 €
Prime d'émission	55,00€
dont commission de souscription due :	
- au titre des frais de collecte	23,22 €
- au titre des frais de recherche et d'investissement	2,58 €
dont frais liés à l'acquisition des immeubles	29,20 €

### VALEURS DE RÉFÉRENCE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Valeur de réalisation<sup>5</sup> (par part) 18476 € Valeur de reconstitution<sup>6</sup> (par part) 229 29 € Valeur IFI7 (par part) 189.20 €

#### PRIX DE REVENTE<sup>8</sup> PAR PART DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JUILLET 2022

Prix de souscription de la part en vigueur diminué de la 189,20 € commission de souscription versée à la société de gestion.

1. Le montant des revenus distribués est égal au montant de l'acompte brut divisé par le nombre de parts détenues et s'entend pour un associé ayant la jouissance de ses parts au 1er jour du trimestre. 2. Les loyers des immeubles situés à l'étranger subissent des prélèvements à la source, payés par la SCPI, qui sont neutralisés en France soit par octroi d'un crédit d'impôt sur la déclaration d'impôt sur les revenus, soit par le mécanisme du taux effectif (revenus étrangers non imposables en France mais pris en compte pour le calcul du taux effectif d'imposition). Le montant de l'impôt étranger acquitté par votre SCPI vient en diminution des acomptes sur dividendes versés.

- 3. Capitalisation: correspond au nombre total de parts CORUM Eurion multiplié par le prix de part au 31 mars 2025 : 6 317 986 parts \* 215 € = 1,358 milliard d'euros.
- 4. Capital nominal : correspond au nombre total de parts CORUM Eurion multiplié par le montant nominal d'une part au 31 mars 2025 : 6 317 986 parts \* 160 € = 1,010 milliard d'euros.
- 5. Valeur de réalisation : correspond à la valeur à laquelle les immeubles peuvent être vendus dans les conditions actuelles du marché, augmentée de la valeur des autres actifs (par exemple la trésorerie) et diminuée des dettes.
- 6. Valeur de reconstitution: correspond à la valeur de réalisation augmentée des frais nécessaires pour reconstituer le patrimoine à l'identique (frais de notaires, droits d'enregistrement, commissions). 7. Valeur IFI (impôt sur la fortune immobilière): correspond à la valeur à déclarer dans le cadre de l'imposition à l'IFI. Il s'agit du prix de retrait auquel est appliqué un coefficient (représentant la part
- de l'immobilier dans la valeur de réalisation de la SCPI). 8. Prix de revente : correspond au prix de souscription de la part en vigueur diminué de la commission de souscription versée à la société de gestion.

# Le profil du patrimoine

# Le patrimoine en un coup d'œil

46

Nombre d'immeubles

100

Nombre de locataires

6.33 ANNÉES

Durée moyenne pendant laquelle les locataires sont engagés à payer leur loyer

409 386<sub>m²</sub>

Superficie totale (dont superficie vacante: 15 544 m²)

# Répartition typologique - % de la valeur du patrimoine





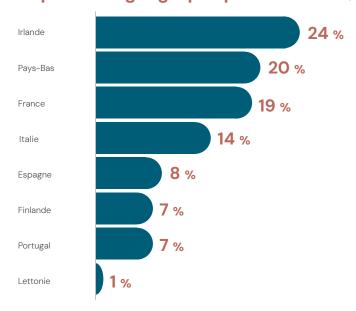
Hôtellerie



Industriel & logistique



# Répartition géographique - % de la valeur du patrimoine



# **Europe**



# Taux d'occupation

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER (TOF)

TAUX D'OCCUPATION PHYSIQUE (TOP)

99,83 % 96,20%

### Locaux vacants: (11 locaux)

Taux de vacance physique : 3,80 %

- . 3 à Riga (2 089 m²)
- . 4 à Go-West (10 587 m<sup>2</sup>)1
- . 1 à Dublin\_Watermarque (1 200 m²)
- . 2 à In Situ (1176 m²)
- . 1 à Lichtenauerlaan (492 m²)

### Aucune vente au cours du 1er trimestre 2025

1. Dont libération au 1er trimestre 2025



TOF: taux d'occupation financier, qui comprend les loyers facturés et facturables, ainsi que les locaux sous franchise de loyer. Ce taux mesure la performance locative financière.

TOP: taux d'occupation physique, surface cumulée des locaux occupés / surface cumulée des locaux détenus. L'attention est attirée sur le fait que les modalités de calcul du TOP, spécifiques à chaque société de gestion, ne permettent pas un comparatif entre SCPI.

<sup>\*</sup>Des locataires diversifiés sur plus d'une trentaine de secteurs d'activité : services financiers, énergie, pharmaceutique, jeux vidéos, vente en ligne, transports...

# Les frais en toute transparence

Nous mettons tout en œuvre pour gérer et faire fructifier l'épargne que vous nous avez confiée. Les frais présentés ci-dessous sont la contrepartie de notre travail au service de votre épargne. L'investissement en SCPI, comme tout autre placement, étant soumis à certains frais, il est ainsi recommandé de détenir vos parts sur une durée d'au moins 8 à 10 ans, afin de pouvoir amortir ces frais de souscription et de gestion.

Retenez que les dividendes (non garantis) que vous percevez mensuellement sont nets de l'ensemble de ces frais. Les objectifs de rendement de votre SCPI sont également nets de frais et sont calculés sur 100 % du montant que vous nous avez confié.

### Frais à l'entrée

Prélevés sur l'épargne investie



Frais de souscription

12 % TTI<sup>1</sup> du prix de part

#### Ils correspondent à:

- · La recherche des immeubles,
- La collecte des fonds permettant de mettre en œuvre le programme d'investissements.

#### Frais à la sortie

Prélevés sur l'épargne investie



Commissions de cession des parts

0€

La SCPI CORUM Eurion n'applique pas de frais de cession ou de transfert de part.



0 % du prix de revente de la part

La SCPI CORUM Eurion n'applique pas de frais retrait anticipé de part.

## Frais liés à la gestion de votre épargne

Prélevés directement sur les loyers perçus



Commissions de gestion

13,2 % TTC des loyers encaissés (en zone euro)

Ils correspondent à :

- La gestion des locataires,
- L'entretien et la valorisation du patrimoine,
- L'encaissement des loyers et leur redistribution sous forme de dividendes, etc.



Commissions de suivi et de pilotage des travaux

0 % du montant HT des travaux réalisés

La SCPI CORUM Eurion n'applique pas de commissions de suivi et de pilotage des travaux.

Ils correspondent à:

- La mise en place et le suivi des gros travaux,
- La coordination avec les architectes,
- Les frais de bureau d'études, etc.



Commissions d'acquisition

0 % du prix d'acquisition net vendeur

La SCPI CORUM Eurion n'applique pas de frais d'acquisition.

Ils correspondent à:

- La recherche des immeubles,
- · La négociation des contrats de location, etc.



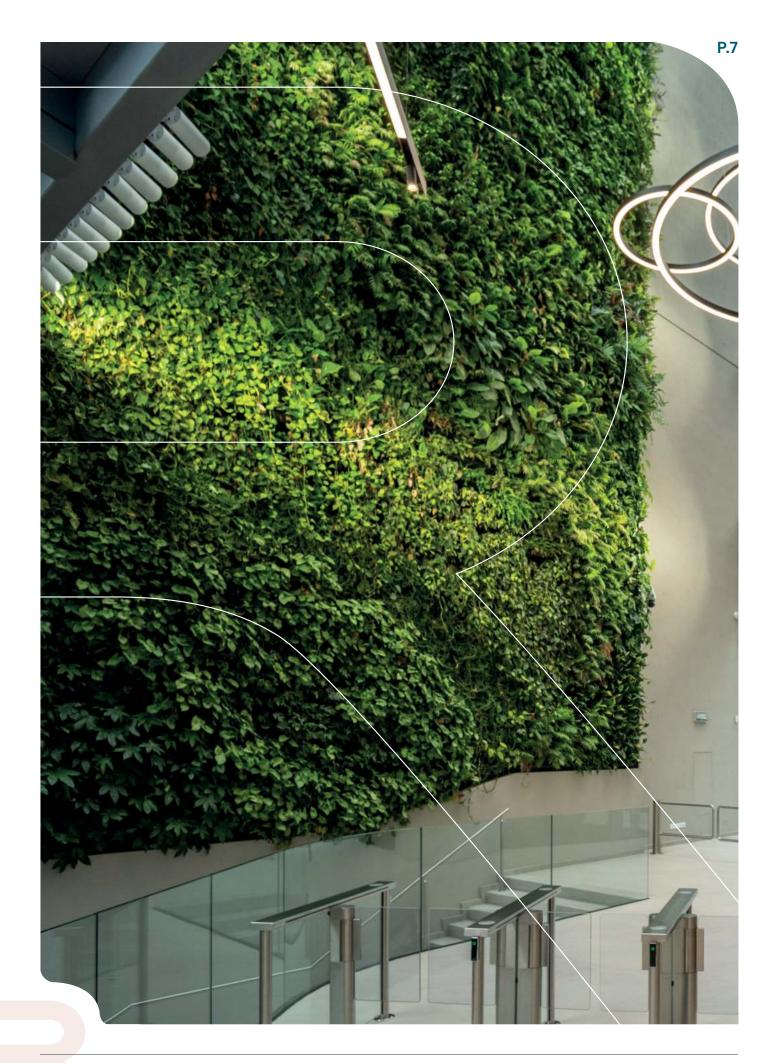
5 % TTI<sup>1</sup> du prix de vente net vendeur, si la plusvalue est supérieure à 5 % (du prix de vente)

Ils correspondent à :

- La définition de la stratégie de cession,
- La gestion et la négociation de la vente, etc.

CORUM Eurion n'applique pas de frais liés à son rôle d'agent immobilier dans le cadre de ses activités d'acquisition et de cession d'immeuble (c'est-à-dire pas de frais de brokerage).

1. Toutes Taxes Incluses



# Date d'entrée en jouissance



Le délai de jouissance est un terme propre à la SCPI qui représente le laps de temps que l'épargnant doit attendre avant de percevoir ses premiers dividendes potentiels. Ce délai d'entrée en jouissance a deux fonctions :

- . La première est de permettre à nos équipes d'investissement d'identifier et acquérir les immeubles à potentiel permettant d'atteindre l'objectif de rendement de votre SCPI.
- La seconde est de protéger les associés déjà présents en évitant une dilution de leurs revenus potentiels par l'arrivée de nouveaux associés. En effet, si la SCPI voyait son nombre d'associés croitre mais que son patrimoine ne se développait pas via l'acquisition de nouveaux immeubles, alors les potentiels loyers collectés ne progresseraient pas non plus, et en conséquence, la distribution des revenus serait minorée pour chacun.

#### **Avertissement**

Acheter des parts de SCPI CORUM Eurion est un investissement immobilier. Comme tout placement immobilier, il s'agit d'un investissement long terme dont la liquidité est limitée. Nous vous recommandons une durée de placement de 10 ans. Contrairement au livret A par exemple, ce placement comporte des risques. Il existe tout d'abord un risque de perte en capital. De plus, les revenus ne sont pas garantis et dépendront de l'évolution du marché immobilier. Nous précisons que CORUM Asset Management ne garantit pas le rachat de vos parts. Enfin, comme pour tout placement, les performances passées ne présagent pas des performances futures.

#### Conditions de souscription à l'augmentation de capital

La société de gestion perçoit de la SCPI, lors des augmentations de capital, une commission de souscription de 12 % TTI (toutes taxes incluses) du prix de souscription, prélevée sur la prime d'émission. Les souscriptions sont reçues jusqu'à concurrence du capital plafond statutaire, fixé à 2 000 000 €. Les souscriptions ne sont plus acceptées que pour compenser les demandes de retrait lorsque le capital social statutaire est atteint.

#### Conditions de retrait des associés

La SCPI étant une société à capital variable, tout associé a le droit de se retirer de la société totalement ou partiellement. Lorsque la société de gestion reçoit une demande de retrait, et en l'absence de fonds de remboursement, s'il existe des demandes de souscription pour un montant équivalent ou supérieur, le remboursement s'effectue sur la base du prix de souscription en vigueur diminué de la commission de souscription versée à la société de gestion soit 189,20 € par part depuis le 1er juillet 2022. Il est tenu, au siège de la société, un registre où sont inscrites, par ordre chronologique de réception, les demandes de retrait notifiées à la société de gestion. L'associé qui souhaite se retirer adresse sa notification à la société de gestion, par courrier simple, en accompagnant sa lettre du ou des certificats de parts. Les parts seront annulées.

#### Conditions de cession

- 1. Cession directe (de gré à gré) La cession est librement débattue entre les parties. Les associés qui désirent céder leurs parts ont également la possibilité de les céder directement à un associé ou à un tiers. Il leur appartient dans cette hypothèse de trouver un acquéreur sans l'aide de la société de gestion et de se charger, sous leur responsabilité, de toutes les formalités de cession. La société de gestion n'intervient que pour inscrire la cession sur le registre des associés. Toute cession de parts est considérée comme réalisée à la date de son inscription sur le registre des transferts.
- 2. Jouissance des parts et agrément Les parts du cédant cessent de participer aux distributions d'acompte et à l'exercice de tout autre droit à partir du dernier jour du mois précédant la date à laquelle la cession est intervenue. L'acheteur a droit aux dividendes à compter du premier jour du mois de la cession. Les cessions de parts ne sont pas soumises à carrément.
- 3. Commissions de cession de parts La Société de Gestion ne facture pas de frais de cession de parts. Des droits d'enregistrement à la charge de l'acquéreur sont à payer au Trésor public.

#### Fiscalité

- 1. Déclaration de revenus Chaque année, votre société de gestion CORUM Asset Management vous adresse l'ensemble des éléments nécessaires à la déclaration de vos revenus afférant à la SCPI CORUM Eurion au titre de l'année précédente.
- 2. Plus-values immobilières Les plus-values immobilières de source française sont soumises à un prélèvement forfaitaire de 19 % (taux en vigueur au 1er janvier 2023) majoré des contributions sociales de 17,2 % (taux en vigueur au 1er janvier 2023) soit un taux global de 36,2 %. Le taux et la cadence de l'abattement pour durée de détention diffèrent pour la détermination de l'assiette imposable des plus-values immobilières. La plus-value brute (prix de cession prix de revient frais et droits compris) est diminuée d'un abattement de 6 % par année de détention au-delà de la 5<sup>leme</sup> année et jusqu'à la 21ème (1,65 % pour les prélèvements sociaux), 4 % au terme

de la 22ªme année (1,60 % pour les prélèvements sociaux), 9 % pour chaque année au-delà de la 22ªme pour les seuls prélèvements sociaux. De ce fait, les cessions de biens immobiliers sont exonérées d'impôt sur la plus-value à l'expiration d'une durée de 22 ans, et d'un délai de 30 ans pour les prélèvements sociaux. Entre 23 et 30 ans de détention, les plus-values ne seront soumises qu'aux prélèvements sociaux. Taxe pour les plus-values immobilières d'un montant supérieur à 50 000 €: taxe pour toute cession d'immeuble par la SCPI engendrant une plus-value supérieure à 50 000 €. Il est désormais admis par l'administration fiscale que le seuil de 50 000 euros s'apprécie au niveau des associés de la SCPI soumis à l'impôt sur le revenu. La surtaxe est calculée dès le premier euro selon un barème prenant en compte un lissage et dont le taux varie de 2 % à 6 % en fonction du montant de la plus-value. La taxe est assise sur le montant des plus-values imposables, déterminées dans les conditions de droit commun et notamment après application de l'abattement pour durée de détention.

- 3. Revenus financiers Les revenus financiers sont générés par le placement de la trésorerie disponible en attente d'investissement immobilier. Ils sont soumis à une imposition forfaitaire unique de 30 % (flat tax) qui se décompose de la manière suivante : un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu aux taux de 12,8 % et les prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2 %. Ces revenus financiers font l'objet d'un prélèvement à titre d'acompte d'impôt sur le revenu par la société de gestion au moment du versement des dividendes, vous percevez alors ces revenus nets de fiscalité, sauf si vous avez sollicité une demande de dispense de prélèvement avant le 30 novembre de l'année antérieure au versement. Vous pouvez être dispensé du PFU si votre revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année était inférieur à 25 000 € (personne seule) ou 50 000 € si vous vivez en couple (mariage ou PACS).
- 4. Associés non-résidents ll est demandé aux associés de communiquer sans délai à la société de gestion tout changement en ce qui concerne leur qualité de résident ou de non-résident. L'attention des associés non-résidents est attirée sur le fait qu'il leur appartient de prendre connaissance de l'éventuel traitement fiscal local induit de par leur lieu de résidence fiscale et leur situation personnelle.
  Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque associé et est
- Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque associé et est susceptible d'être modifié ultérieurement.
- 5. Revenus étrangers Par application des conventions fiscales bilatérales tendant à éviter les doubles impositions, les revenus fonciers et financiers perçus à l'étranger sont imposés dans le pays du lieu de situation de l'immeuble et sont neutralisés au niveau de l'impôt français sous réserve de la règle dite du taux effectif ou du crédit d'imposition. CORUM Eurion est collectrice de l'impôt payé à l'étranger pour le compte des associés. Cet impôt payé à l'étranger vient en diminution des dividendes versés.

#### Vie sociale

Les statuts, la note d'information, le document d'informations clés, le dernier bulletin trimestriel d'information et le dernier rapport annuel de votre société sont disponibles sur www.corum.fr. Tout changement d'adresse postale, de domiciliation bancaire, d'option doit être modifié sur votre espace associé dans les meilleurs délais, accompagné des pièces justificatives nécessaires. Tout changement de statut fiscal ou autre, doit être adressé à la société de gestion CORUM Asset Management dans les meilleurs délais et avant la fin de mois, accompagné des pièces justificatives nécessaires.

### Souscription à crédit

En cas d'investissement à crédit, nous attirons votre attention sur le remboursement des intérêts d'emprunt et sur le remboursement du capital en cas de retournement du marché immobilier, ainsi que sur la potentielle déductibilité des intérêts d'emprunt de vos revenus. Ainsi, si le rendement de vos parts achetées à crédit n'est pas suffisant pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse des prix lors de la vente de vos parts, vous devrez payer la différence. Ne vous basez donc pas sur les seuls revenus des SCPI pour honorer vos échéances d'emprunt.





# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

# **OBJECTIF**

Ce présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

# **PRODUIT**

NOM DU FONDS: CORUM Origin

SOCIÉTÉ DE GESTION: CORUM Asset Management, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, sous le numéro 531 636 546, agréée en France par l'Autorité des marchés financiers (AMF) depuis le 14 avril 2011, agrément AIFM en date du 10/07/2014.

SITE INTERNET: www.corumbutler.com

APPELEZ-LE: +33 (0)1 53 75 87 48 ou envoyez un e-mail à contact@corum-am.com

**AUTORITÉ COMPÉTENTE:** Autorité des Marchés Financiers DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT: 15 février 2022

**AVERTISSEMENT:** Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

# **EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?**

#### TYPE:

CORUM Origin est une SCPI (Société Civile de Placement Immobilier) de rendement à capital variable.

### **OBJECTIFS:**

- · Stratégie d'investissement opportuniste sur tous types d'actifs immobiliers professionnels suivant les cycles des différents marchés immobiliers
- · Zone géographique : Europe zone euro
- Composition du portefeuille : bureaux, santé, commerce, hôtel, activité, logistique...
- · Distribution mensuelle avec possibilité de réinvestissement des dividendes
- Recours possible à l'endettement dans la limite de 40 % de la valeur d'expertise des actifs immobiliers majorée des fonds collectés nets de frais non encore investis. Le montant maximum du recours à l'emprunt est voté en assemblée générale
- · Valorisation dans le temps de la valeur du patrimoine

• Objectif de performance annuel (DVM) net de frais de 6% (non garanti)

#### **INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS:**

CORUM Origin peut être commercialisée à tout investisseur. Il n'y a pas de niveau minimum de connaissance ou expérience des instruments financiers pour devenir investisseur.

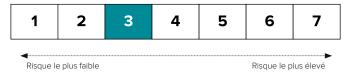
Les investisseurs doivent connaître et accepter le risque de perte en capital et de variation à la hausse comme à la baisse de leur revenu en fonction de l'évolution du marché immobilier, ainsi qu'une liquidité des parts limitée en contrepartie du niveau de rendement attendu. CORUM Origin ne s'adresse pas à des investisseurs souhaitant une garantie en capital.

CORUM Origin s'adresse uniquement aux investisseurs souhaitant faire un placement sur le long terme (durée recommandée 10 ans).

CORUM Origin s'adresse à des investisseurs souhaitant se constituer ou diversifier leur patrimoine dans des actifs immobiliers en zone euro.

# **QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER?**

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 10 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Cette classification résulte de la stratégie diversifiée de CORUM Origin dans toute la zone euro, et des conditions proposées aux investisseurs (dividendes mensuels).

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. Par ailleurs, vous serez exposés aux risques de liquidité et d'effet de levier éventuel, non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque.

CORUM Origin ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.



#### **SCÉNARIOS DE PERFORMANCE**

INVESTISSEMENT 10 000€		1 an	5 ans	10 ans
SCÉNARIOS	DURÉE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 10 ans			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 940 €	6 930 €	6 240 €
	Rendement annuel moyen	-20,64 %	-7,07 %	-4,61 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 910 €	10 780 €	14 150 €
	Rendement annuel moyen	-10,91 %	1,52 %	3,53 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 380 €	12 120 €	16 690 €
	Rendement annuel moyen	-6,19 %	3,92 %	5,26 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 890 €	13 640 €	19 720 €
	Rendement annuel moyen	-1,06 %	6,41 %	7,03 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur en cas de rétrocession.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

# QUE SE PASSE-T-IL SI CORUM ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre SCPI CORUM Origin serait sans effet pour votre investissement. La garde et la conservation des actifs de votre SCPI sont en effet assurées par le dépositaire de votre SCPI.

L'investissement dans une SCPI n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

# QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.



# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

#### **COÛTS AU FIL DU TEMPS**

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

INVESTISSEMENT DE 10 000€			
SCÉNARIOS	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux (€)	1520€	3 303 €	7 105 €
Incidence sur le rendement (%) (réduction du rendement par an)	15,2 %	5,13 %	3,80 %

#### **COMPOSITION DES COÛTS**

Le tableau ci-dessous indique (sur la base des données financières 2020, 2019 et 2018):

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée de 10 ans ;
- · la signification des différentes catégories de coûts.

CE TABLEAU MONTRE L'INCIDENCE SUR LE RENDEMENT PAR AN					
COÛTS PONCTUELS	Coûts d'entrée	1,35 %	L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix de votre investissement. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.		
	Coûts de sortie	0,0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.		
COÛTS RÉCURRENTS	Coûts de transaction de portefeuille	0,77 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements immobiliers (sur la base de votre investissement hors coût d'entrée).		
	Autres coûts récurrents	1,64 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements (hors coût d'entrée). S'agissant d'un produit immobilier, ces coûts incluent les frais d'exploitation immobilière.		
COÛTS ACCESSOIRES	Commissions liées aux résultats	NA	L'incidence des commissions liées aux résultats.		
	Commissions d'intéressement	NA	L'incidence des commissions d'intéressement.		

# COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### Période de détention recommandée : 10 ans

Il est possible de racheter ses parts au prix de retrait avant la fin de la période de détention recommandée. Il n'y a pas de frais de sortie ni de pénalité. La sortie n'est possible que s'il existe une contrepartie à l'achat.

La société de gestion ne garantit pas le rachat ou la revente des parts, vous êtes donc soumis au risque de liquidité détaillé ciavant. Les modalités de sortie (retrait et cession) sont détaillées dans la note d'information (chapitre 2).

# **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?**

La politique de réclamation est disponible dans les mentions légales sur www.corumbutler.com/mentions-legales ou sur simple demande à contact@corum-am.com.

# **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

La documentation légale obligatoire (statuts, note d'information, bulletins trimestriels d'information, rapports annuels) et les documents de souscription sont disponibles sur www.corumbutler.com.